

RÉUNION DU 27 MAI 2020

Etaient présents : M. Yves AUMAITRE, Mmes Catherine LACELLE, Josiane PATURAUD, Françoise CLAVAUD, Aude HUBERSON, Mrs Gérard CHAPUT, Michel DUBRANLE, Bernard PARROT, Serge AUPETIT, Michel LAFORET, Michel AUCHARLES, Jean-Louis DAUPHIN, Nicolas BATISE, Jean-Pierre DESMAISON et Franck CHAPUT.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Yves AUMAITRE, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux MM et Mmes :

- PATURAUD Josiane 264 voix
- LACELLE Catherine 262 voix
- PARROT Bernard 257 voix
- DESMAISON Jean-Pierre 255 voix
- HUBERSON Aude 255 voix
- CLAVAUD Françoise 254 voix
- AUCHARLES Michel 253 voix
- AUMAITRE Yves 252 voix
- AUPETIT Serge 250 voix
- LAFORET Michel 248 voix
- DAUPHIN Jean-Louis 242 voix
- BATISE Nicolas 242 voix
- CHAPUT Gérard 227 voix
- DUBRANLE Michel 225 voix
- CHAPUT Franck 221 voix

Madame Aude HUBERSON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

➤ ÉLECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, à savoir Michel LAFORET, a pris la présidence de l'assemblée (art. L2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie. Le Président a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1 er tour de scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : -1
- Nombre de suffrages blancs : -1
- Nombre de suffrages exprimés : 13

- Majorité absolue : 7
- A obtenu : Yves AUMAITRE : 13

Monsieur Yves AUMAITRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire ; il est installé immédiatement.

➤ **FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le nombre des adjoints à quatre (art. L2122-2 du CGCT).

➤ **ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Sous la présidence de Monsieur Yves AUMAITRE, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

• **Election du premier adjoint au Maire :**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1 er tour de scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : -1
- Nombre de suffrages blancs : -1
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7
- A obtenu : Gérard CHAPUT : 13

Monsieur Gérard CHAPUT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint au Maire ; il est installé immédiatement.

• **Election du deuxième adjoint au Maire :**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1 er tour de scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : -2
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7
- A obtenu : Bernard PARROT : 13

Monsieur Bernard PARROT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint au Maire ; il est installé immédiatement.

• **Election du troisième adjoint au Maire :**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1 er tour de scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : -4

- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6
- A obtenu : Catherine LACELLE : 11

Madame Catherine LACELLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième adjoint au Maire ; elle est installée immédiatement.

- Election du quatrième adjoint au Maire :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1 er tour de scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : -2
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7
- A obtenu : Michel DUBRANLE : 13

Monsieur Michel DUBRANLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième adjoint au Maire ; il est installé immédiatement.

➤ **DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOSTRANIEN**

L'arrêté préfectoral portant répartition du nombre de sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien en date du 25 octobre 2019 stipule que notre commune a deux délégués titulaires. Monsieur le Maire indique que, en application de l'article L273-11 du Code Electoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le maire et les adjoints. Considérant le tableau du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, Monsieur Yves AUMAITRE, Maire, et Monsieur Gérard CHAPUT, premier adjoint au Maire, sont désignés délégués titulaires.

➤ **INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire indique que l'indemnité de fonction du Maire est fixée de droit et sans débat au niveau prévu par le barème de l'article L2123-23, à savoir 40,3 % de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique. Les indemnités de fonction des adjoints au Maire doivent quant à elles être fixées par le conseil municipal. Ce dernier, à l'unanimité, décide de leur octroyer le taux maximum, soit 10,7 % de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique.

➤ **POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CGCT**

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Toutefois, tant pour des raisons d'efficacité que de réactivité et pour des motifs de bonne administration,

notamment les points relevant de la gestion quotidienne de la commune, le conseil municipal peut, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, déléguer au Maire un certain nombre de ses pouvoirs dans certaines matières. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide donc de déléguer à Monsieur le Maire les pouvoirs suivants : conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, passation de contrats d'assurance, en dehors des contrats de révision, et acceptation des indemnités de sinistre afférentes, prononciation de la délivrance et de la reprise des concessions et des cases de columbarium dans le cimetière et préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 40.000,00, € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget.

➤ **NOMINATION DES MEMBRES ÉLUS ET NON ÉLUS DU CCAS**

CCAS (Centre Communal des Actions Sociales) :

Membres élus

Josiane PATURAUD

Catherine LACELLE

Jean-Louis DAUPHIN

Serge AUPETIT

Membres non élus : les noms cités ci-dessous restent à confirmer

Christiane GALATEAU

Ernest RAUZET

Catherine BEAUCHET

Jocelyne COURTOIS

➤ **DÉSIGNATION DES MEMBRES POUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES**

M. Yves AUMAITRE, Maire, est Président d'office de toutes les commissions suivantes :

Commission des travaux ruraux :

Vice-Président : Michel AUCHARLES

Rapporteur : Gérard CHAPUT

Membres : Serge AUPETIT, Jean-Pierre DESMAISON, Michel LAFORET et Michel DUBRANLE.

Commission des bâtiments communaux :

Vice-Président : Franck CHAPUT

Rapporteur : Bernard PARROT

Membres : Michel LAFORET, Michel DUBRANLE, Gérard CHAPUT, Jean-Louis DAUPHIN et Françoise CLAUD.

Commission des affaires scolaires :

Vice-Président : Aude HUBERSON

Rapporteur : Catherine LACELLE

Membres : Françoise CLAUD, Josiane PATURAUD et Jean Pierre DESMAISON.

Commission de l'AEP (Adduction en Eau Potable) et de l'assainissement :

Vice-Président : Michel DUBRANLE

Rapporteur : Michel LAFORET.

Membres : Jean-Pierre DESMAISON, Gérard CHAPUT, Bernard PARROT, Michel AUCHARLES et Serge AUPETIT.

Commission des sports et des terrains :

Vice-Président : Gérard CHAPUT

Rapporteur : Nicolas BATISE.

Membres : Françoise CLAVAUD, Jean Pierre DESMAISON et Franck CHAPUT.

Commission des fêtes et cérémonies :

Vice-Président : Jean-Pierre DESMAISON

Rapporteur : Françoise CLAVAUD

Membres : Franck CHAPUT, Gérard CHAPUT, Nicolas BATISE, Josiane PATURAUD, Bernard PARROT et Serge AUPETIT.

Commission planning d'utilisation des salles (+ états des lieux) :

Vice-Président : Françoise CLAVAUD

Rapporteur : Michel DUBRANLE

Membres : Franck CHAPUT, Jean-Pierre DESMAISON et Michel LAFORET.

Commission entretien du bourg et fleurissement :

Vice-Président : Catherine LACELLE

Rapporteur : Françoise CLAVAUD

Membres élus : Josiane PATURAUD et Jean Pierre DESMAISON.

Membres non élus : Roger JOUANNY, Ernest RAUZET, Martine DUBRANLE.

Commission du Cimetière :

Vice-Président : Françoise CLAVAUD

Rapporteur : Bernard PARROT

Membres : Michel DUBRANLE et Gérard CHAPUT.

Commission de l'étang de La Chaume – section Pêche :

Vice-Président : Franck CHAPUT

Rapporteur : Michel DUBRANLE

Membres : Jean-Louis DAUPHIN, Nicolas BATISE, Serge AUPETIT, Michel AUCHARLES, Gérard CHAPUT, Françoise CLAVAUD et Aude HUBERSON.

Les membres extérieurs du bureau de pêche seront nommés ultérieurement par la commission.

Commission de l'étang de La Chaume – section Tourisme :

Vice-Président : Michel DUBRANLE

Rapporteur : Bernard PARROT

Membres : Gérard CHAPUT, Françoise CLAVAUD, Josiane PATURAUD et Aude HUBERSON.

Commission rédaction et lecture du journal communal :

Josiane PATURAUD et Aude HUBERSON.

Communauté numérique :

Responsables : Aude HUBERSON et Françoise CLAVAUD

Membres : Michel DUBRANLE, Josiane PATURAUD et Franck CHAPUT.

Les vice-présidents et rapporteurs des commissions communales devront communiquer les informations permettant d'alimenter le site internet et autres supports de communication.

Commission du personnel :

Elle est composée du Maire et des quatre adjoints au Maire.